

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> MARS 2010**

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 1<sup>er</sup> mars 2010 en la salle municipale du secteur St-Méthode, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : M. le Maire René Gosselin, madame la conseillère Martine Poulin, messieurs les conseillers Ghislain Vallée, David Blanchette, Denis Marc Gagnon, Ghislain Jacques, tous membres du conseil,

Et formant quorum sous la présidence de M. le Maire René Gosselin.

Le directeur général/secrétaire-trésorier et le directeur général adjoint assistent également à la séance et, à l'ouverture, nous notons l'absence du conseiller Michel Rhéaume.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue au quelque 25 personnes présentes à cette séance.

10-03-051

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbaux : adoption des textes;
5. Autorisation de paiement des dépenses du mois de février 2010;
6. Adoption du règlement numéro 114-10 concernant les rémunérations de base et les allocations de dépenses des élus municipaux;
7. Avis de motion : projet de règlement d'emprunt numéro 117-10 concernant les honoraires professionnels engendrés pour la confection des plans et devis définitifs relatif à la construction d'un centre multifonctionnel et dispense de lecture;
8. Règlement d'emprunt numéro 106-09 : annulation du solde résiduaire;
9. Renouvellement de notre portefeuille d'assurances;
10. Autorisation d'achat d'un téléphone cellulaire;
11. Congrès de l'ADMQ : autorisation d'inscription;
12. Projet de construction d'un centre multifonctionnel : mandat de services professionnels à la firme «St-Gelais-Montminy» et autorisation d'appel d'offres;
13. Projet de construction d'un centre multifonctionnel : formation d'un comité de sélection aux fins d'analyser les offres des architectes et des ingénieurs;
14. Projet de construction d'un nouveau garage municipal : fin du dossier et libération du cautionnement du soumissionnaire retenu;
15. Fourniture de carburant et huile à chauffage : adhésion au regroupement d'achat de l'UMQ;
16. Fourniture d'asphalte : appel d'offres public;
17. Autorisation d'achat de 2 remorques pour les services de la voirie et d'incendie;
18. Comité de la cour de l'école la Source : autorisation de déboursés pour achat de modules de jeux;
19. Demandes du comité des loisirs Sacré-Cœur-de-Marie;
20. Embauche d'un nouveau pompier volontaire;
21. Internet Haute Vitesse : appui à la MRC des Appalaches;
22. Patrouille nautique du grand lac St-François : nomination des constables spéciaux;
23. Transport adapté : délégation à l'assemblée générale annuelle;
24. Formation d'un comité sur la révision du schéma d'aménagement;
25. Formation dispensée par GROBEC : autorisation d'inscription;

26. Affaires diverses : - mise aux normes réseau aqueduc secteur St-Méthode : recommandation de paiement numéro 4
27. Correspondance et rapports;
28. Période de questions;
29. Levée ou ajournement de la séance.

Suite à l'ajout présenté au point «Affaires diverses»,  
Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-03-052

### **PROCÈS-VERBAUX : ADOPTION DES TEXTES**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu, dans les délais prescrits par la loi, les textes des procès-verbaux des séances du mois de février 2010, ceux-ci soutenant les avoir lu et les déclarant conforme aux discussions,

Il est alors proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Appuyé par le conseiller David Blanchette,  
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-03-053

### **DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et s'en déclarent satisfaits,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursés totaux du mois se chiffrent à 237 633.49 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-03-054

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 114-10 CONCERNANT LES RÉMUNÉRATIONS DE BASE ET LES ALLOCATIONS DE DÉPENSES DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**ATTENDU** que la municipalité d'Adstock peut, en vertu de l'article 2 de la «*Loi sur le traitement des élus municipaux*», fixer, par règlement, la rémunération des membres du conseil municipal;

**ATTENDU** qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné par la conseillère Martine Poulin lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 11 janvier 2010;

**ATTENDU** que le projet de règlement, décrétant la rémunération des élus municipaux, a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 11 janvier 2010;

**ATTENDU** qu'un avis public fut donné au moins 21 jours avant la séance d'adoption du présent règlement;

**ATTENDU** que tous les membres du conseil ont préalablement reçu les textes du règlement 2 jours juridiques avant l'adoption du règlement,

**ATTENDU** l'absence de dispense de lecture lors de la présentation de l'avis de motion, lecture complète du règlement est ainsi faite;

**ATTENDU** que les membres du conseil présents s'en déclarent satisfaits;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'adopter le règlement portant le numéro 114-10 concernant les rémunérations de base et les allocations de dépenses des élus municipaux. (Voir livre des règlements)

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**AVIS DE**

**PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 117-10 CONCERNANT LES HONORAIRES PROFESSIONNELS ENGENDRÉS POUR LA CONFECTION DES PLANS ET DEVIS DÉFINITIFS RELATIFS À LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

**MOTION**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Ghislain Jacques qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement d'emprunt portant le numéro 117-10 concernant les honoraires professionnels engendrés pour la confection des plans et devis définitifs relatif à la construction d'un centre multifonctionnel. Tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des textes du projet de règlement. Une dispense de lecture est alors demandée et accordée.

**10-03-055**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT No 106-09 : ANNULATION DU SOLDE RÉSIDUAIRE**

**ATTENDU** que la municipalité d'Adstock a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 106-09 à un moindre coût que celui prévu initialement;

**ATTENDU** que le coût réel de l'achat s'élève à 119 400 \$;

**ATTENDU** que le financement permanent de cette somme a été effectué;

**ATTENDU** qu'il existe un solde de 1 600 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 106-09 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu ce qui suit :

- que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement numéro 106-09 soit réduit de 121 000 \$ à 119 400 \$;

- qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-03-056

**RENOUVELLEMENT DE NOTRE PORTEFEUILLE D'ASSURANCES**

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 936.2 du Code municipal, un contrat d'assurance adjudgé par soumissions pour une période inférieure à 5 ans peut, à son échéance, être reconduit sans demande de soumission;

**ATTENDU** que la municipalité d'Adstock a demandé, en 2009, des soumissions pour ses assurances;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu de renouveler notre portefeuille d'assurances avec la compagnie «Promutuel Appalaches-St-François» pour un montant de 35 804.36 \$, taxes incluses, pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> mars 2010 au 28 février 2011.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-03-057

**AUTORISATION D'ACHAT D'UN TÉLÉPHONE CELLULAIRE**

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu d'autoriser l'achat et le paiement d'un téléphone cellulaire et d'un forfait pour faciliter les communications entre M. le Maire et le bureau municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-03-058

**CONGRÈS DE L'ADMQ : AUTORISATION D'INSCRIPTION**

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu d'autoriser le directeur général adjoint à participer au Congrès de l'ADMQ (Association des Directeurs Municipaux du Québec) qui se tiendra à Québec les 19, 20 et 21 mai prochain. Il est bien entendu que les coûts d'inscription et les frais afférents seront entièrement défrayés par la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-03-059

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL : MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À LA FIRME «ST-GELAIS-MONTMINY» ET AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES**

**ATTENDU** que la municipalité désire s'adjoindre un professionnel afin de procéder à l'élaboration d'un document d'appel d'offres pour l'obtention de services professionnels en architecture et en ingénierie pour son projet de construction d'un centre multifonctionnel;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 936.0.1.1 du Code municipal, un appel d'offres avec système de pondération est obligatoire pour l'obtention de services professionnels lorsque les honoraires prévus excèdent la somme de 25 000 \$;

**ATTENDU** que la firme «St-Gelais-Montminy», nous offre d'effectuer le travail pour un montant de 6 000 \$, taxes en sus, conformément à leur proposition datée du 19 février 2010;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu ce qui suit :

- de confier, à la firme «St-Gelais-Montminy», architectes, le mandat :
  - de préparer les documents d'appels d'offres pour l'obtention de services d'architecture et d'ingénierie dans notre projet de construction d'un centre multifonctionnel;
  - de procéder à un appel d'offres public selon les prérogatives prévues à l'article 936.0.1.1 du Code municipal;
  - d'analyser les offres reçues et de recommander, au conseil municipal, l'embauche du Professionnel en architecture et en ingénierie ayant obtenu le meilleur pointage à la suite de l'analyse des soumissions;

À la fin de leur mandat, de défrayer la somme de 6 000 \$, taxes en sus, pour leurs services professionnels.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-03-060

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL :  
FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION AUX FINS D'ANALYSER LES  
OFFRES DES ARCHITECTES ET DES INGÉNIEURS**

**ATTENDU** l'autorisation d'appel d'offres par pondération confié à la firme «St-Gelais-Montminy» en vertu de la résolution 10-03-059 concernant la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie dans le projet de construction d'un centre multifonctionnel;

**ATTENDU** qu'en vertu du 3<sup>e</sup> alinéa l'article 936.0.1.1 du Code municipal, le conseil doit former un comité de sélection d'au moins trois (3) membres, autres que des membres du conseil, lorsque l'appel d'offres concerne un système par pondération;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Et résolu de nommer messieurs Michel Gingras, Bernardin Hamann et Jean-Rock Turgeon, membres du comité de sélection aux fins d'analyser les soumissions reçues.

Advenant l'incapacité d'agir d'un des membres du susdit comité, le conseil municipal nomme, autre qu'un élu municipal, toute autre personne ayant les capacités de palier à la tâche.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-03-061

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL : FIN DU DOSSIER ET LIBÉRATION DU CAUTIONNEMENT DU SOUMISSIONNAIRE RETENU**

**ATTENDU** que la municipalité a demandé, en 2009, des soumissions dans son projet de construction d'un nouveau garage municipal et retenu les services d'un soumissionnaire à cet égard;

**ATTENDU** que dans les documents d'appel d'offres, le soumissionnaire devait produire, en faveur de la municipalité, un cautionnement garantissant la signature du contrat;

**ATTENDU** que le projet de construction d'un nouveau garage municipal ne fait plus partie des priorités du nouveau conseil municipal et qu'à cet égard, il y a lieu de mettre un terme définitif à ce projet et de libérer la caution du soumissionnaire retenu;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'informer la firme «Les Constructions Binet Inc.», plus bas soumissionnaire conforme retenu, de notre décision de mettre un terme définitif à notre projet de construction d'un nouveau garage municipal et de libérer sa caution dans ce dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-03-062

**FOURNITURE DE CARBURANT ET D'HUILE À CHAUFFAGE : ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHAT DE L'UMQ**

**ATTENDU** que l'article 14.7.1 du *Code municipal* permet à une municipalité de conclure, avec l'Union des municipalités du Québec, une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

**ATTENDU** que la municipalité a présenté, à l'Union des municipalités du Québec, une demande d'adhésion tardive pour joindre son regroupement d'achats pour l'achat regroupé de carburants en vrac et d'huiles à chauffage, et que cette demande a été acceptée par l'UMQ;

**ATTENDU** que la municipalité d'Adstock désire se joindre à cet achat regroupé pour se procurer les différents types de carburants et d'huiles à chauffage identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités;

**ATTENDU** que la présente confirme l'acceptation par la municipalité de la proposition de l'UMQ, laquelle proposition et acceptation constituent l'entente prévue à l'article 14.7.1 du *Code municipal*.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu ce qui suit :

- que la municipalité d'Adstock joigne le regroupement d'achats de l'UMQ pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2010 au 31 mars 2012, pour assurer son approvisionnement en hydrocarbures nécessaires aux activités de notre municipalité;

- que la municipalité s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants que notre municipalité prévoit avoir besoin;
- que l'UMQ a adjugé, au nom de la municipalité, un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une (1) année additionnelle en option selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable. Advenant que l'année d'option ne soit pas appliquée, une nouvelle résolution sera requise;
- que la municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- que la municipalité s'engage à payer trimestriellement, à l'UMQ, des frais de gestion tel que défini dans la lettre de demande d'adhésion faisant partie du dossier d'adhésion à fournir à l'UMQ.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**10-03-063**

**FOURNITURE D'ASPHALTE : APPEL D'OFFRES PUBLIC**

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à procéder, selon les règles légalement observées, à un appel d'offres public publié dans un système reconnu d'appel d'offres électronique ainsi que dans le journal local concernant la fourniture et la pose de béton bitumineux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**10-03-064**

**AUTORISATION D'ACHAT DE 2 REMORQUES POUR LES SERVICES DE LA VOIRIE ET D'INCENDIE**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu d'autoriser l'inspecteur municipal à procéder à l'achat de 2 remorques, l'une devant servir pour le service de la voirie, l'autre à l'incendie. Pour l'acquisition de ces remorques, un montant d'environ 7 500 \$ est requis et cette somme fut prévue au budget d'opération 2010 de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**10-03-065**

**COMITÉ DE LA COUR D'ÉCOLE LA SOURCE : AUTORISATION DE DÉBOURSÉS POUR ACHAT DE MODULES DE JEUX**

**ATTENDU** le projet de la cour d'école présenté l'automne dernier par le comité de la cour d'école la Source;

**ATTENDU** que la municipalité a réservé, au terme de l'année 2009 en vertu de la résolution 09-09-181, un montant de 10 000 \$ devant servir à l'achat de nouveaux modules au terrain de jeux;

**ATTENDU** que la municipalité s'est engagée, en vertu de la résolution 09-12-253, de réserver à son budget 2010, une somme de 10 000 \$ pour compléter le financement de ce projet;

**ATTENDU** qu'un montant de 10 184.71 \$ est maintenant requis pour procéder à l'achat des modules de jeux;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu d'autoriser une dépense et le paiement d'une somme de 10 184.71 \$ pour l'acquisition de modules de jeux à être installés au terrain de jeux de l'école la Source. Cette somme est puisée à même les montants réservés pour ce projet.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-03-066

**DEMANDES DU COMITÉ DES LOISIRS SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE**

La direction du comité des loisirs du secteur Sacré-Cœur-de-Marie s'adresse à la municipalité afin d'obtenir les 2 autorisations suivantes :

- d'installer, en permanence dans la salle «Viateur-Routhier», un téléviseur à écran plat de 52 pouces. Ce téléviseur sera installé dans un boîtier simili bois;
- d'utiliser l'ancien local Internet pour en faire un coin de lecture pour la maison des jeunes.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu d'autoriser les deux (2) demandes présentées par la direction du comité de loisirs de Sacré-Cœur-de-Marie tout en leur précisant que la municipalité ne se tiendra responsable d'aucune façon des bris et/ou des vols pouvant survenir à leurs équipements se retrouvant dans la salle «Viateur-Routhier».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-03-067

**EMBAUCHE D'UN NOUVEAU POMPIER VOLONTAIRE**

**ATTENDU** que M. Simon Grondin désire devenir membre de la brigade incendie du secteur St-Méthode;

**ATTENDU** que Daniel Couture, chef pompier, recommande à la municipalité d'Adstock de procéder à son embauche à titre d'apprenti pompier et de lui faire subir les examens nécessaires en ce qui a trait à sa condition physique conformément à la politique municipale en la matière;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu ce qui suit :

- d'entériner la recommandation de M. Daniel Couture, chef pompier et d'embaucher, à titre d'apprenti pompier volontaire, M. Simon Grondin;
- de confirmer, le moment venu et sur recommandation du chef pompier, l'inscription du susdit candidat au cours de pompier obligatoire;
- d'obliger le nouveau candidat à subir un examen médical pour pompier à la clinique de la Chaudière de St-Georges-de-Beauce et d'en défrayer les coûts afférents;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-03-068

**INTERNET HAUTE VITESSE : APPUI À LA MRC DES APPALACHES**

**ATTENDU** que la MRC des Appalaches, en vertu de sa résolution numéro CM-2009-08-5658, a déposé une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme «Communautés rurales branchées»;

**ATTENDU** que la MRC des Appalaches, en vertu de sa résolution numéro CM-2009-09-5681, a déposé une demande d'aide financière auprès du ministère Industrie Canada dans le cadre du programme « Large bande Canada : un milieu rural branché »;

**ATTENDU** que la municipalité d'Adstock, en vertu de sa résolution numéro 09-12-249, a appuyé, sans condition, la MRC des Appalaches dans sa croisade de doter l'ensemble du territoire d'un accès à Internet Haute Vitesse;

**ATTENDU** que le Très Honorable Stephen Harper, Premier ministre du Canada, juge ce dossier extrêmement important pour le développement des collectivités puisqu'il s'est lui-même déplacé dans la municipalité d'Adstock, en juillet dernier, afin de procéder à l'annonce d'un investissement du gouvernement fédéral de quelque 225 millions de dollars dans le programme «Large bande Canada»;

**ATTENDU** qu'en vertu d'une étude réalisée à l'été 2009, plus de 37% de la population rurale de la MRC des Appalaches n'a pas accès à un service Internet Haute Vitesse, ce qui en fait la MRC la moins bien desservie de Chaudière-Appalaches;

**ATTENDU** que cette situation est confirmée par l'aide financière de 21 625,50 \$ accordée à la MRC des Appalaches par la Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches, dans le cadre du « Fonds de développement régional – Autres activités à incidence régionale » pour contribuer au financement des études en vue de la mise en place du service Internet Haute Vitesse;

**ATTENDU** qu'une part significative de la population rurale de la MRC des Appalaches, qui bénéficie d'un service Internet actuellement qualifié de Haute Vitesse, n'est pas desservie par un service de qualité analogue et à un coût comparable au service offert en milieu urbain;

**ATTENDU** que la MRC des Appalaches a déjà identifié les territoires à desservir et analyser les diverses technologies pouvant être utilisées pour offrir le service Internet Haute Vitesse en fonction des particularités de son territoire;

**ATTENDU** que la MRC des Appalaches a procédé au recensement des fournisseurs potentiels et les a déjà contactés afin de connaître les technologies qu'ils privilégient, de même que leur intérêt éventuel à offrir le service Internet Haute Vitesse sur les parties de son territoire qui ne sont pas desservies;

**ATTENDU** que l'accès à un service Internet Haute Vitesse de qualité et à un coût raisonnable est une question d'équité sociale pour les citoyens de la municipalité d'Adstock et de toute la population de la MRC des Appalaches et un élément vital à la survie économique de nos communautés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu ce qui suit :

- de rappeler au député de Mégantic-L'Érable et ministre des Ressources naturelles, l'honorable Christian Paradis ainsi qu'au député de Frontenac et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, l'importance pour notre région de bénéficier d'un service Internet Haute Vitesse de qualité et à un coût raisonnable dans les meilleurs délais;
- de mentionner que le projet soumis par la MRC des Appalaches ne vise pas la municipalisation du service mais bien la coordination de l'offre auprès des entreprises qui fabriquent les réseaux et celles qui assurent la livraison du service à la population, la MRC ne devenant qu'un donneur d'ouvrage à l'entreprise privée et non pas un exploitant d'un réseau;
- de préciser que la démarche effectuée par la MRC des Appalaches constitue la seule option réaliste pour s'assurer que le réseau soit effectivement mis en place et le service Internet Haute Vitesse offert à nos citoyens dans les prochains mois, soit à l'intérieur des délais prescrits par le programme « *Large bande Canada : un milieu rural branché* »;
- d'insister sur l'urgence pour notre population d'obtenir rapidement de la part des ministères concernés une acceptation des aides financières demandées par la MRC afin de lui permettre d'initier le plus tôt possible les démarches requises pour rendre le service Internet Haute Vitesse disponible sur l'ensemble de notre territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10-03-069

**PATROUILLE NAUTIQUE DU GRAND LAC ST-FRANÇOIS : NOMINATION DES CONSTABLES SPÉCIAUX**

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Appuyé par le conseiller David Blanchette,  
Et résolu d'accepter que MM. Maxime Bureau, Pierre-Luc Bolduc et Paul Audet soient nommés, pour l'été 2010, constables spéciaux pour la patrouille nautique du Grand lac St-François.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-03-070

**TRANSPORT ADAPTÉ : DÉLÉGATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu d'autoriser le conseiller Michel Rhéaume à assister et à représenter le conseil municipal d'Adstock lors de l'assemblée générale annuelle des municipalités participantes au service de Transport adapté de la région de L'Amiante Inc. qui se tiendra le 16 mars 2010.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**10-03-071**                    **FORMATION D'UN COMITÉ SUR LA RÉVISION DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT**

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par le conseiller David Blanchette,  
Et résolu de nommer MM. René Gosselin, Ghislain Vallée, Denis Marc Gagnon, Serge Nadeau et Mme Renée Vachon, membres du comité sur la révision des éléments contenus dans le schéma d'aménagement touchant notre municipalité. À ce comité pourront se joindre toutes autres personnes dont le comité jugera leur présence pertinente.

Le comité a pour mandat de recommander, au conseil municipal, les éléments devant être modifiés, ajoutés et /ou abandonnés dans une nouvelle version du schéma d'aménagement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**10-03-072**                    **FORMATION DISPENSÉE PAR LE GROBEC : AUTORISATION D'INSCRIPTION**

Le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) propose une journée d'information technique des bassins versants de la zone Bécancour dont notre inspectrice et notre inspecteur municipal adjoint ont signifié leur intention d'y assister. Le coût d'inscription est fixé à 20 \$ par personne. Ce prix comprend les frais de repas et la documentation afférente.

Suite aux discussions,  
Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Et résolu d'autoriser Mme Renée Vachon, inspectrice en bâtiment et en environnement et M. Sylvain Jacques, inspecteur municipal adjoint, à s'inscrire à la susdite formation, la municipalité acceptant de défrayer tous les frais afférents à celle-ci.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**AFFAIRES DIVERSES**

**10-03-073**                    **MISE AUX NORMES DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU SECTEUR ST-MÉTHODE : RECOMMANDATION DE PAIEMENT #4 À L'ENTREPRENEUR «LES CONSTRUCTIONS DE L'AMIANTE INC.»**

Sur recommandation écrite datée du 1<sup>er</sup> mars 2010 émanant de la firme de consultants «Roche Ltée, Groupe-conseil»,

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Et résolu d'accepter la demande de paiement numéro 4 au montant de 210 526.87 \$ présentée par l'entrepreneur «Les Constructions de L'Amiante Inc.» pour des travaux de mise aux normes du réseau d'aqueduc du secteur St-Méthode réalisés jusqu'au au 25 février 2010 pour la municipalité d'Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **CORRESPONDANCES ET RAPPORTS**

Le directeur général fait état de la principale correspondance reçue au bureau municipal et déposée aux membres du conseil, à savoir :

- C1) Bulletins d'information de la FQM, de la SDE et diverses communications d'intérêt municipal retransmis électroniquement.**

## **AUTRES CORRESPONDANCES ET RAPPORTS**

Les correspondances et les rapports jugés de moindre importance reçus au cours du dernier mois furent présentés aux élus lors d'une séance de travail ou préparatoire au conseil municipal.

## **INFORMATIONS MUNICIPALES**

- F1) Projet de règlement de zonage numéro 115-10 : report de l'assemblée publique de consultation au lundi, 8 mars 2010 à 19h00 en la salle municipale du secteur St-Méthode.
- F2) Journée municipale annuelle de ski au mont Adstock : 20 mars 2010.
- F3) Programme «Diagnostic Résidentiel Mieux Consommer» d'Hydro-Québec; remplissez votre formulaire au [www.courantcollectif.com](http://www.courantcollectif.com)
- F4) Dépôt du rapport d'activités 2009 du Comité de l'environnement du Lac-à-la-Truite.
- F5) Prochaine séance ordinaire du conseil : mardi, 6 avril 2010, 19h30 en la salle municipale du secteur St-Méthode.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues.

10-03-074

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,  
Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par le conseiller David Blanchette,  
Et résolu de lever la séance à 20h30.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

En apposant sa signature au bas du présent procès verbal, M. le Maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

M. le Maire,

Le directeur général/  
secrétaire-trésorier,

---

René Gosselin

---

Bernardin Hamann